

2026ARR093

OBJET : Arrêté portant réglementation sur la circulation et du stationnement rue de la Traversole

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'IBOS

- VU Le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4 ;
- VU Le Code de la route notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
- VU La demande du 08/06/2026 de l'entreprise ENSIO, représentée par Monsieur Quentin LAGARDE
- CONSIDERANT Que pour permettre l'exécution de travaux pose de dissimulation du réseau télécom, ainsi que pour assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

- ARTICLE 1 : Du 15/06/2026 au 19/06/2026, le stationnement sera interdit sur la zone des travaux, la circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie, sera alternée par panneaux réglementaire et la vitesse sera limitée à 30 km/h rue de la Traversole au niveau de la zone du chantier pour permettre le déroulement des travaux par l'entreprise.
- ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation et des barrières seront mis en place par l'entreprise ENSIO 19 avenue de Bagnères, 65190 Tournay, pour permettre le respect des dispositions précitées.
- ARTICLE 3 : Les infractions aux prescriptions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées par des procès verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétant dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
- ARTICLE 5 : > Une ampliation du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à IBOS,  
Le 11/06/2026

Le Maire,  
Gisèle VINCENT

